



Commune de Vinon-sur-Verdon

Plan Local d'Urbanisme

Pièce 6 : Prescriptions spéciales

PLU arrêté le 28 Juillet 2016

Sommaire

1. LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES	3
2. ELEMENTS DE PATRIMOINE (L 151-19 DU CU)	6
5. BATI POUVANT CHANGER DE DESTINATION (L151-11 DU CU)	12
4. ESPACES BOISES CLASSES (EBC)	13

1. Liste des emplacements réservés

PLU VINON SUR VERDON LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES - PLU 2016

N°	Dénomination	Plateforme	Superficie	Bénéficiaire
		(mètres)	(m ²)	
1	Élargissement de la RD 554 entre le PR 2.824 et le PR 8.067	9		Département
2	Élargissement de la RD 952 entre le PR 3.563 et le PR 5.706	9		Département
3	Impasse des Oliviers	6		Commune
4	Impasse des Amandiers	6		Commune
5	Chemin du Colombier	6		Commune
6	Chemin des Vignes	6		Commune
7	Chemin de Rampoun	8		Commune
8	Chemin des Aires	8		Commune
9	Élargissement Chemin de la Scierie	6		Commune
10	Élargissement Chemin de Saint Pierre	6		Commune
11	Élargissement Chemin de la Citadelle	6		Commune
12	Élargissement Chemin de Margin	6		Commune
13	Élargissement Rue Pardigon et Chemin d'exploitation des jardins	6		Commune
14	Élargissement Chemin de la Bastide	6		Commune
15	Élargissement Chemin des Peupliers	8		Commune
16	Élargissement Chemin de la Tuilière	6		Commune
17	Élargissement Chemin des Quartons	6		Commune
18	Élargissement Chemin de Draille du Milieu dit des Prés	6		Commune
19	Élargissement de la RD 952 entre le PR 0.000 et le PR 2.643	9		Département
20	Impasse des Accacias		234	Commune
21	Élargissement Chemin piéton Rue de la Scie à eau	4		Commune

22	Création d'un parking - gymnase / collège		1 532	Commune
23	Élargissement Chemin d'Onfle	6		Commune
24	Élargissement Chemin des Tennis	6		Commune
25	Aménagement Route de l'Aérodrome	6		Commune
26	Aménagement Chemin du Serpolet	6		Commune
27	Aménagement Chemin de Farigoule	6		Commune
28	Aménagement Chemin de Pégouy	6		Commune
29	Aménagement Chemin des Cades	6		Commune
30	Aménagement Chemin de la Clape	6		Commune
31	Aménagement Route de Saint Julien		3 250	Commune
32	Élargissement Chemin des Amandiers	6		Commune
33	Aménagement de la voie de jonction Chemin du Colombier au Chemin des Vignes	6		Commune
34	Aménagement Chemin des Pommiers	6		Commune
35	Création d'une voie entre la RD 952 et le chemin de Pontoise	6		Commune
36	Création d'une voie entre le chemin des Vignes et l'ER 35	6		Commune
37	Espace vert en bordure du Verdon		36 190	Commune
38	Espace vert en bordure du Verdon		39 190	Commune
39	Espace vert en bordure du Verdon		54 260	Commune
40	Espace vert en bordure du Verdon		65 630	Commune
41	Voies et réseaux publics - Liaison RD554- Ch. De Margin	6		Commune
42	Aménagement de carrefour - RD554/Ch. De Margin		à définir	Commune
43	Création d'un groupe scolaire		9 000	Commune
44	Aménagement de l'impasse des pêcheurs		6	Commune
45	Création cheminement piéton, deux roues et désenclavement		815	Commune
46	Réalisation d'un équipement collectif		6 950	Commune
47	Création d'un bassin de rétention		15 010	Commune
48	Création d'un bassin de rétention		4 045	Commune
49	Création d'un bassin de rétention		13 300	Commune

50	Création d'un bassin de rétention		32 670	Commune
51	Création d'une voie piétonne Prolongement piétons de l'impasse des Tournesols	2,5		Commune
52	Réalisation d'un réseau pluvial - Quartier des Mines	2,5		Commune
53	Élargissement chemin des Mines	4		Commune
54	Aménagement rue Mirabeau	6		Commune
55	Aménagement Rue Voltaire	6		Commune
56	Création d'un parking		222	Commune
57	Création d'un réservoir d'eau potable (Quartier Vaulongue)		10 510	Commune
58	Création d'une voie d'accès au réservoir (aménagement du chemin de Bouyte)	6		Commune
59	Création d'un pluvial en bordure du collège	6		Commune
60	Création d'une voie - Ch. Des Ateliers Municipaux - ZAE Pas de Menc	7		Commune
61	Equipements publics - caserne et aménagements liés		1 260	Commune
62	Élargissement de voie pour création d'une voie piétonne	2,5		Commune
63	Élargissement de la RD 69 entre le PR 0.000 et la limite de commune	7		Département
64	Création d'un bassin de rétention au Sud de l'aérodrome		36 220	Commune
65	Élargissement chemin longeant la zone AUh Pégouy	6		Commune
66	Création d'une voie de desserte de la zone AUH est - Quartier Pégouy	6		Commune
67	Élargissement et aménagement chemin du Lotissement Le Clos Christelle	6		Commune
68	Intégration dans Domaine Public du chemin (privé) des Seringats		545	Commune
69	Chemin de Bouyte - régularisation foncière		3 690	Commune

2. Éléments de patrimoine (L 151-19 du CU)

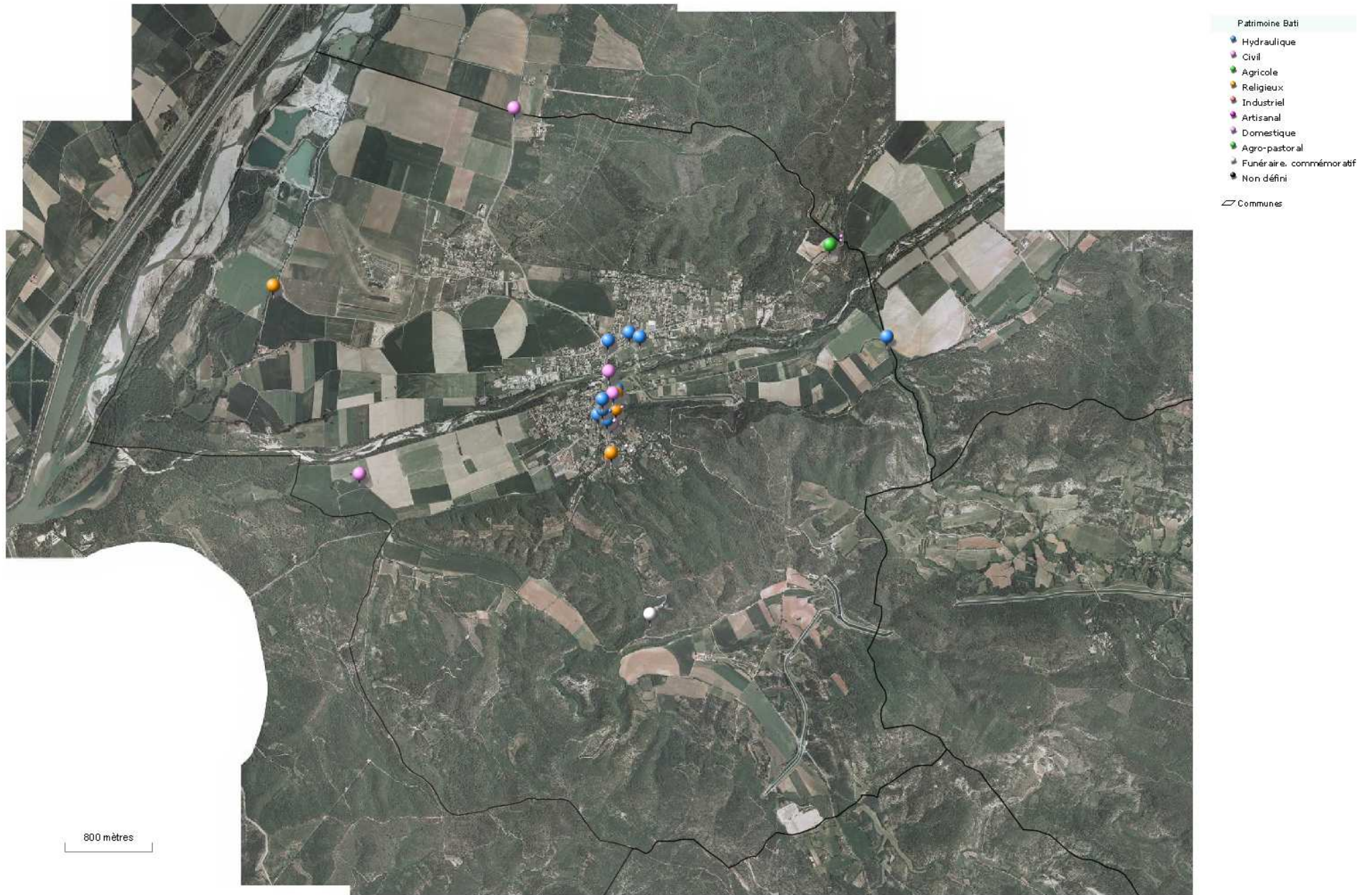
L'article 151-19 du code de l'urbanisme permet de : « identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation ».

La commune, aidée par le Parc Naturel régional du Verdon, a identifié **33 éléments** de patrimoine bâtis ou arborés qu'elle souhaite protéger et mettre en valeur au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme.

Liste des sites ou éléments du patrimoine reconnus par la commune :

Type de patrimoine	Dénomination
Religieux	L'église oubliée
Religieux	L'église Saint-Sauveur
Civil	La borne de jumelage
Civil	La borne départementale
Hydraulique	La borne fontaine
Religieux	La chapelle Notre-Dame de Durance
Religieux	La chapelle Saint-Nom de Jésus
Religieux	La croix de mission de 1888
Hydraulique	La fontaine de la place de l'horloge
Hydraulique	La fontaine de la place des aires
Hydraulique	La fontaine de la rue grande
Hydraulique	La fontaine du Cours
Hydraulique	La fontaine du puits
Hydraulique	La fontaine vieille
Civil	La pierre plantée
Funéraire, commémoratif et votif	La stèle commémorative de juin 1940

Funéraire, commémoratif et votif	La stèle de la résistance
Civil	La tour de l'horloge
Hydraulique	Le canal du Tor
Hydraulique	Le lavoir de Trans
Funéraire, commémoratif et votif	Le mémorial de 1591
Funéraire, commémoratif et votif	Le mémorial du bombardement de 1944
Funéraire, commémoratif et votif	Le monument aux morts
Funéraire, commémoratif et votif	Le monument commémoratif de l'Algérie
Agricole	Le mur en pierre sèche du chemin de Lineau
Civil	Le pont de la route de Gréoux
Civil	Le pont des Quartons
Civil	Le pont du Verdon
Hydraulique	Le puits de la rue Mirabeau
Civil	Le redan de Pumillan
Hydraulique	Le syphon du canal du Malaurie
Civil	Les remparts
Civil	Maison de l'Américain



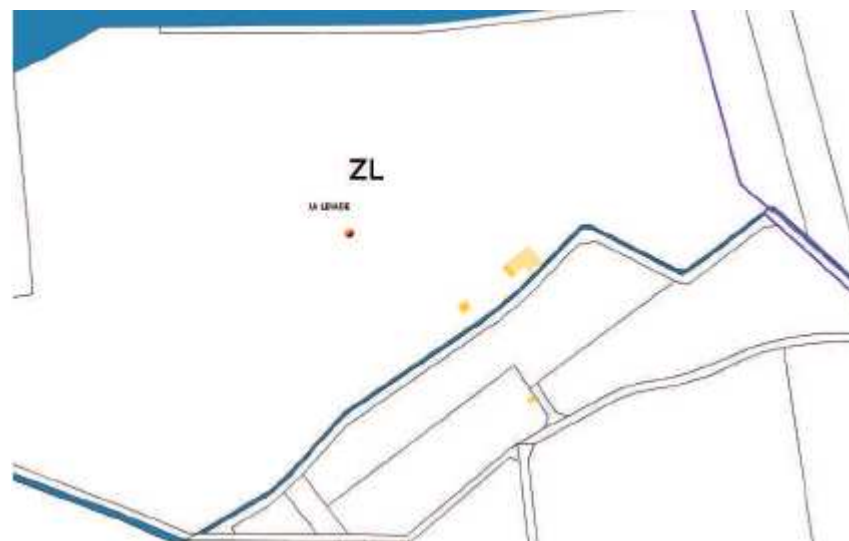


Détails pour la Maison de l'Américain

Parcelle n° ZL 58

Quartier La Levade

Tous les éléments d'apparence extérieure de cette maison doivent être conservés (façades, ornements, ...).



3. Bâti pouvant changer de destination (L151-11 du CU)

L'article 151-11 du code de l'urbanisme permet, dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, de « désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

La commune de Vinon-sur-Verdon ne recense pas de biens pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme.

4. Espaces Boisés Classés (EBC)

Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements.

Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Nonobstant toutes dispositions contraires, il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement prévue aux chapitres Ier et II du titre Ier livre III du code forestier.

Les Espaces Boisés Classés de Vinon-sur-Verdon sont repérés sur le plan de zonage du PLU.

Ils couvrent au total une surface d'environ 59 hectares.

Ces EBC concernent des secteurs de sensibilité écologique majeure et des boisements de grande qualité.

On en retrouve sur 1 secteur à enjeu : la confluence Durance - Verdon.

Les espaces sont concernés par des EBC pour prendre en compte l'intérêt écologique majeur de cet espace (zone Natura 2000 - zone humide).

La zone d'EBC se superpose la plupart du temps avec un zonage N (zone naturelle), ce qui permet une «double» protection pour ces espaces à enjeux.